**Compte rendu AG CNB 7 mai 2021**

Chères amie et amis, comme habituellement vous trouverez ci-après, un petit compte rendu de la dernière AG du CNB, réalisé par Amine Ghenim.

Plusieurs questions étaient à l'Ordre du jour, mais nous n'évoquerons que celles présentant une importance et des enjeux au plan politique et syndical.

1/ Rapport et motion sur les dispositions relatives à l'enregistrement et à la diffusion des audiences (PLC) qui ont été présentés par Laurence ROQUES

Les élus SAF ont voté en faveur de la motion estimant d'une part que la priorité reste avant tout de doter le service public de la justice de moyens adéquats et suffisants, et donc de régler les problèmes graves auxquels sont confrontés aussi bien les justiciables que tous ceux qui concourent à son fonctionnement (magistrats, avocats, greffiers, etc....); surtout et d'autre part que les conditions pour un respect des droits essentiels des justiciables et de la défense ne sont absolument pas, en l'état, garantis.

2/ Un rapport et une motion ont également été présentés s'agissant des frais irrépétibles ; le projet de loi confiance en la justice, reprenant l'une des recommandations du rapport PERBEN, préconise la présentation par l'avocat de justificatifs des diligences accomplies à l'appui de ses demandes à ce titre.

Ce sujet présente certes un intérêt pour la profession compte tenu du décalage énorme entre les diligences et le travail accomplis par les avocats et les sommes accordées au titre des frais irrépétibles ; cependant cette question est très délicate et complexe et pose des problèmes essentiels liés au secret professionnel (dont nous demandons le renforcement) et à notre indépendance.

En l'état le projet de loi ne présente absolument pas de garanties de nature à préserver ces règles essentielles de notre profession.

Les élus SAF ont donc voté contre la motion qui a été présentée, mais qui a été néanmoins adoptée.

3/ Un rapport et une motion ont été présentés par Laurence ROQUES sur le projet de loi relatifs à la prévention des actes de terrorisme et au renseignement qui mettaient l'accent sur le caractère totalement inopportun et inefficace de cet « empilement » de textes en la matière et les atteintes croissantes aux droits et libertés fondamentales.

Cette motion a été adoptée et bien évidemment soutenue par les élus SAF.

4/ Un rapport et une motion ont été présentés en rapport avec l'avocat intermédiaire en assurances qui entraine d'ailleurs une modification du RIN ; les élus SAF se sont exprimés contre cette motion rappelant notre opposition au développement de pratiques et de conditions d'exercice éloignées des valeurs et règles essentielles de notre profession et indiquant que d'autres pistes de réflexion sont possibles pour le développement de notre profession compte tenu des besoins grandissants en matière d'accès au droit.

5/ Un rapport et une motion ont été soumis au vote de l'AG relatifs à l'instauration d'une mesure de sureté s'agissant des créances détenues par les avocats collaborateurs en cas de difficultés d'un cabinet.

Les élus SAF ont bien évidemment voté en faveur de cette motion, qui de surcroit ouvre la voie à une réflexion sur un système de garantie et d'assurance en cas de perte brutale de collaboration.

6/ Enfin un rapport a été présenté par Hélène GACON sur le pacte d'asile et immigration, mettant en relief les difficultés grandissantes auxquelles seront soumis les migrants et sur lequel nous avons bien sur voté favorablement.

L’ensemble des motions est publié sur le site du CNB.